



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE COMMUNE DE LA CHAPELLE-PALLUAU

Arrêté temporaire n°DAV070018
Portant réglementation de la circulation

RUE DE L'ECOLE et RUE DE DOUIN

Monsieur PROUTEAU Xavier, Le Maire de la commune de La Chapelle-Palluau,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-8 et R. 411-21-1

Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription

VU l'arrêté 2020-1 en date du 23 mai 2020 portant délégation de fonctions à monsieur André BEAUGENDRE.

Considérant que des travaux sur réseaux ou ouvrages électriques (une fouille pour bouger des câbles devant le N°9B, un chantier mobile) rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 06/03/2026 au 13/03/2026 RUE DE L'ECOLE et RUE DE DOUIN

ARRÊTE

Article 1

À compter du 06/03/2026 et jusqu'au 13/03/2026, la circulation est alternée par B15+C18 ou feux RUE DE L'ECOLE et RUE DE DOUIN.

Article 2

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur, EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES MONTAIGU.

Fait à La Chapelle-Palluau, le 25 février 2026

André BEAUGENDRE
Adjoint de la commune de La Chapelle-Palluau



DIFFUSION:

- EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES MONTAIGU

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.
Conformément aux dispositions de la loi 78-17 du 06/01/1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.